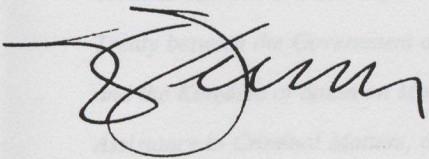


En foi de quoi les signataires, dûment autorisés par leur gouvernement respectif, ont signé le présent traité.

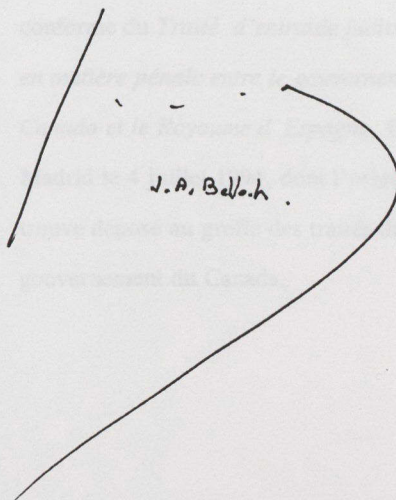
Fait à Madrid, le Quatrième jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt quatorze, en deux exemplaires, en anglais, en français et en espagnol, chaque version faisant également foi.

Pour le Canada



Amb Juneau

Pour le Royaume d'Espagne



J. A. Belloch

Juan Alberto Belloch Julbe